

AVIS PUBLIC



DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est donné par les présentes, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1), que lors de la séance ordinaire qui aura lieu le 13 janvier 2026, à 19h00, le conseil statuera sur les demandes de dérogations mineures au Règlement concernant le zonage (RCA 40) suivantes :

- Lot numéro 1 004 188 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, zone I-214 afin d'autoriser, pour l'immeuble situé au 9100, rue Claveau :
 - l'implantation, en cour avant, d'une génératrice, et ce, malgré la ligne 26 du tableau de l'article 93 du Règlement concernant le zonage (RCA 40) qui n'autorise pas ce type de construction dans aucune cour;
 - la teinture du revêtement de maçonnerie, sur toutes les façades, et ce, malgré l'article 176, alinéa 15 du RCA 40 qui interdit la peinture ou la teinture opaque appliquée sur de la maçonnerie ou du béton.
- Lots numéro 6 663 063 et 6 663 064 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, zone C-503 afin d'autoriser, pour l'immeuble situé au 7500, boulevard des Galeries-d'Anjou :
 - l'installation d'une enseigne sur la façade avant, soit sur un mur non-contigu au local identifié par l'enseigne, et ce, malgré l'article 233 du Règlement concernant le zonage (RCA 40) qui exige qu'une enseigne doive être apposée sur le mur extérieur qui est contigu au local de l'établissement identifié par l'enseigne;
 - une superficie d'affichage maximale de 0,85 m² pour le lettrage et de 0,4 m² pour le logo, et ce, malgré les articles 260 et 278 du Règlement concernant le zonage (RCA 40) qui déterminent la superficie d'affichage en fonction du mur contigu à l'établissement.
- Lot numéro 1 114 163 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, zone H-408 afin d'autoriser, pour l'immeuble situé au 7681, avenue de Montpensier :
 - un taux de surface végétale de 19 %, alors que l'article de 201 du Règlement concernant le zonage (RCA 40) exige un taux de 35 % pour une habitation unifamiliale isolée.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre lors de cette séance.

Pour toute information concernant cette demande, vous pouvez contacter la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514-493-8086.

Fait à Montréal, le 19 décembre 2025.

Josée Kenny
Secrétaire d'arrondissement